

Comparatif des modes de financement



	Crédit Classique	Crédit Bail	Location
Montant financé	80 % du prix TTC ou 100 % du prix HT	100 % du prix TTC	100 % du prix TTC
Durée	3 à 7 ans (selon le type de bien)	3 à 7 ans (selon le type de bien)	3 à 7 ans (selon le type de bien)
Remboursements	Echéances terme échu	Loyers terme à échoir puis valeur résiduelle (option)	Loyers terme à échoir puis valeur de vente du marché (envisageable)
Fin de contrat	Vous disposez librement du matériel	Vous faites l'acquisition de l'équipement au prix de la valeur résiduelle (fixée contractuellement) ou vous le restituez à OPTELIA INTELLIS.	Vous restituez l'équipement à OPTELIA INTELLIS ou vous décidez de prolonger ou de renouveler la location. Possibilité de vente du matériel au terme en tant que matériel d'occasion à sa valeur marché.
TVA	A la charge de l'emprunteur qui la récupère.	<u>La TVA sur achat est payée par OPTELIA INTELLIS</u> au vendeur de l'équipement La TVA (19,6%), taxée sur les loyers est récupérée au fur et à mesure des loyers.	<u>La TVA sur achat est payée par OPTELIA INTELLIS</u> au vendeur de l'équipement. La TVA (19,6%), taxée sur les loyers, est récupérée au fur et à mesure des loyers.
Comptabilisation	Inscription : Bilan à l'actif (immobilisations) et au passif (dettes financières) Seuls l'amortissement et les intérêts sont déductibles : Compte de résultat : les intérêts passent en charge financière (frais financiers) ; les amortissements passent en charge d'exploitation (dotation aux amortissements).	Inscription ; Engagement hors bilan - annexe 11 : Inscription du total des loyers restant dus. Compte de résultat : les loyers passent en charge d'exploitation 100% déductible .	Pas d'inscription spécifique au bilan – Les loyers passent en charge d'exploitation dans le compte de résultat 100% déductible .
Taxe professionnelle	Payée par l'emprunteur Assiette : 16 % du prix d'achat HT du matériel sur laquelle s'applique après abattement de 16 % le taux local d'imposition (sauf abattements ou cas particuliers). Taxe professionnel dû sur <u>la valeur d'Acquisition d'origine</u> même après la fin du contrat tout au long de la durée d'utilisation du matériel	Payée par le locataire s'il est assujéti à la taxe professionnelle. Assiette : 16 % du prix d'achat par OPTELIA INTELLIS, sur laquelle s'applique, après abattement de 16 %, le taux local d'imposition (sauf abattements ou cas particuliers), même après rachat, en cours ou en fin de contrat. Taxe professionnel dû sur <u>la valeur d'Acquisition d'origine</u> même après la fin du contrat tout au long de la durée d'utilisation du matériel.	Payée par le locataire s'il est assujéti. >Assiette : loyers payés au cours de la période imposable avec un minimum de 12,8 % et un maximum de 19,2 % du prix de revient (prix d'acquisition par OPTELIA INTELLIS), sur laquelle s'applique après abattement de 16 %, le taux local d'imposition (sauf abattements ou cas particuliers) En cas de vente du matériel au terme, Assiette 16% du <u>prix de Vente au terme</u>
Situation de l'utilisateur vis à vis de l'équipement	Propriétaire	Locataire (option d'achat en fin de bail).	Locataire